

CONCOURS
« Dessine ton carrousel »
Ville d'Istres

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

La Direction des Évènements de la Ville d'Istres, Le Palio-bd Guizonnier-13800 Istres. Organise du lundi 2 au mardi 24 octobre 2023 un concours de dessin à l'occasion des 10 ans du Carrousel : «Dessine ton carrousel», selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 - PUBLIC

Le concours s'adresse **aux enfants de 3 à 8 ans habitants à Istres ou scolarisés à Istres**, différenciés en 2 catégories :

- 3/5 ans
- 6/8 ans

ARTICLE 3 - THÈME

Représenter, en peinture, en dessin, photo, ou collage «le Carrousel»
Supports et techniques : papier, carton ou autre, sous forme de dessin, peinture.
Les productions mêlant textes et images, réalisations plastiques, sont également acceptées.

ARTICLE 4 - DÉPÔT DES ŒUVRES

Les œuvres pourront être déposées, **avant le mercredi 18 octobre**, à l'Office du Tourisme, au Carrousel ou auprès des commerçants du centre-ville adhérents à l'association «Les Boutiques d'Istres».

Vous devez indiquer obligatoirement :

- le nom et le prénom de l'enfant
- son âge
- la date de réalisation
- l'adresse postale
- un numéro de téléphone

ARTICLE 5 - EXPOSITION ET PUBLICATION DES ŒUVRES

L'exposition finale se déroulera le mercredi 25 octobre près du Carrousel (exposition des dessins, remise des prix et animation musicale...).

Les dessins des gagnants seront mis en ligne sur le site internet de la ville (www.istres.fr) et publiés sur la page Facebook «Ville d'Istres».

ARTICLE 6 - RÉCOMPENSES

L'ensemble des participants sera récompensé par catégories d'âge.

La catégorie des 3/5 ans :

- 1^{er} prix -> 30 tours de carrousel
- 2^e prix -> 15 tours de carrousel

La catégorie des 6/8 ans :

- 1^{er} prix -> 30 tours de carrousel
- 2^e prix -> 15 tours de carrousel

Et 2 tours de carrousel pour tous les participants.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants à ce concours acceptent l'intégralité du présent règlement, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ville d'Istres : www.istres.fr

ARTICLE 8 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux enfants âgés de 3 à 8 ans habitants à Istres ou scolarisés à Istres. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au concours.

La ville d'Istres pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 9 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les dessins seront effectués au domicile des participants.

Les informations concernant le concours sont disponibles exclusivement via le site Internet de la ville d'Istres www.istres.fr ainsi que via la page Facebook de la ville aux dates indiquées dans l'article 1.

En cas de participation en fratrie, il est obligatoire d'indiquer les noms des différents enfants.

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES et exercice des droits Informatique et Libertés

La ville d'Istres collecte et utilise vos données uniquement à caractère personnel afin d'organiser le jeu «Dessine ton carrousel».

La base légale de ce traitement repose sur votre consentement.

Les données collectées et utilisées sont :

- nom et prénom du ou des participants
- âge du ou des participants
- adresse postale
- une adresse courriel (e-mail) ou un numéro de téléphone

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire : la ville d'Istres.
Vos données seront conservées durant le temps du concours.

Conformément au règlement général sur la protection des données n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de ces données à caractère personnel. Vous disposez également d'un droit à l'effacement, à la portabilité de vos données, d'opposition au traitement et de retirer votre consentement à tout moment .

Si vous souhaitez exercer vos droits relatifs à la protection des données à caractère personnel vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO), à l'adresse électronique suivante dpo@istres.fr, vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL sur le site : www.cnil.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL :

[la loi "Informatique et Libertés" www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

[le règlement européen sur la protection des données personnelles \(RGPD\)](#)